

Les lycées de jeunes filles. Exercices gymnastiques des petites au Lycée Racine, rue du Rocher. L'entrée du lycée Molière. Cour d'honneur du lycée Molière.

Numéro d'inventaire: 1979.26303.2 Type de document : image imprimée Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1895 (restituée)

Collection : Figaro illustré

Description : gravures de presse en couleurs d'après clichés photographiques gravures insérées dans un texte recto et verso article joint incomplet feuille de journal découpée bords

déchirés

Mesures: hauteur: 422 mm; largeur: 320 mm

Notes : Les bâtiments présentés sont le Lycée Molière et le lycée Racine de Paris, 2 lycées de jeunes filles à Paris. 1- Exercices gymnastiques des petites, au lycée Racine, rue du Rocher. (section des petites du petit lycée) 2- L'entrée du lycée Molière, rue du Ranelagh. 3 -Cour d'honneur du lycée Molière. L'article discute des termes de la loi de Camille Sée de 1880. Il y est fait mention de critiques datant de 1890. Une précision dans le texte permet de déterminer la date. Gravures de presse illustrant un article de Paul Souday paru dans le "Figaro illustré", et consacré à l'organisation des lycés de jeunes filles.

Mots-clés : Bâtiments scolaires : Lycées et collèges d'enseignement général

Éducation physique et sportive

Scènes scolaires dans les lycées et collèges de filles

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau: non précisée

Nom de la commune : Paris Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 2

Commentaire pagination: pages 193 et 194

Mention d'illustration

ill. en coul.

Lieux: Paris, Paris

1/3

sous-titre du PDF



Les Lycées de Jeunes Filles

OULEZ-vots avoir un aperçu de ce qu'était la vie des pensionnaires de la plupart des couvents du xvir siècle (1)? Voici le tableau que nous en a laissé Jacque-line Pascal (et notez qu'on y entrait en sortant de nourrice : Madame de Grignan, fille de Madame de Sévigné, fut envoyée à moins de six ans à la Visitation d'Aix ; Madame Guyon, aux Ursulines de Montargis à deux ans et demi!). Donc ces enfants, d'après Jacqueline, observaient le silence ou parlaient bas du lever au coucher, ne marchaient jamais qu'entre deux religieuses, l'une devant, l'autre derrière. « de peur que, ralentissant le pas, sous le prétexte d'une incommodité, elles eussent entre elles quelque communication »; passaient d'une méditation à une oraison, d'une oraison à une instruction, n'apprenant en dehors du catéchisme que la lecture, l'écriture et, le dimanche un peu d'arithmétique; avaient les mains toujours occupées pour empêcher l'esprit de s'egarer, mais sans qu'il leur fût permis de s'attacher à leur ouvrage, « qui devait plaire d'autait plaire d'

taient toutes les inclinations naturelles, méprisaient les soins d'un corps « destiné à servir de pàture aux vers », ne faisaient rien en un mot que « dans un esprit de pénitence et de mortification ». N'est-ce pas à faire frémir? Etcommeon compas à faire frémir? Et commeon com-prend l'opportu-nité du mot de Madame de Main-tenon, disant: « Il faut égayer l'édu-cation des en-fants! » Aujour-d'hui, ce sont les idées de Montai-gne et de Molière qui ont définitive-ment prévalu.

ment prévalu. Les lycées sont autrement gais et « ouatés » que ne l'étaient, je ne dis pas les farouches

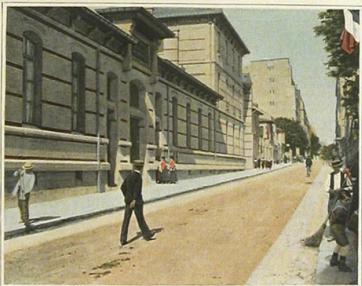
monastères du xviie siècle, mais les couvents et pensionnats où allaient nos mères, et ceux-ci ne passent cependant pas

pour avoir été bien terribles. Je vous administrerai les preuves tout à l'heure, lorsque je vous en décrirai le régime matériel et intellectuel. Mais je dois d'abord, historien consciencieux, conter brièvement pourquoi, comment et par qui furent créés les lycées de jeunes filles.

Ce nom de lycées, contrairement à ce que les sceptiques pourraient imaginer, n'a pas été choisi au hasard ni parce qu'on l'a jugé décoratif ou bien sonnant. Il a une signification précise. Il désigne un établissement d'instruction secondaire, fondé et gouverné par l'Etat.

Le problème des droits et des devoirs de l'Etat a toujours divisé les théoriciens de la sociologie. Pour ce qui concerne l'instruction, nous invoquerons l'autorité considérable de Montesquieu, qui l'a mise au premier rang des devoirs d'un gouvernement démocratique. L'Etat offre donc à tous les citoyens de se charger de leur instruction dans des établissements de divers degrés — écoles communa-

ecoles communa-les, lycées et col-lèges, facultés, corres pondant à des conditions sociales et à des besoins intellec-tuels différents; mais il leur laisse toute latitude pour préférer la concur-rence des maisons préférer la concur-rence des maisons tenues par des particuliers. Tel est depuis long-temps le régime reconnu le plus convenable, dans l'état des mœurs et de l'opinion, pour assurerl'éducation descitovens mâles. assureri education descitoyens mâles. Mais pourquoi a-t-on attendu l'année 1880 pour étendre ce système à l'éducation des femmes? La raison profonde de cette différence de trai-tementest que l'on croyait inutile de donner aux fem-mes une éducation sérieuse. L'Etat,



volontés et des sentiments de la nation, estimait qu'il n'y avait nul inconvénient à laisser aux particuliers le soin d'instruire les femmes, parce qu'elles seraient toujours assez instruites.

Au fond, il faut bien l'avouer, la plupart des Français sont

(1) Cf. Greard. - Éducation et Instruction.





3/3